

DÉPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 30 juillet à 19h00

L'an deux mille vingt, le 30 juillet à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 24 juillet 2020.

**Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42**

**Nombre de présents : 29**

**Nombre de pouvoirs : 13**

**Nombre de votants : 42**

***Etaient présent(e)s :***

Mme BAUDRY Catherine, M.BAUDRY José, Mme BEURAERT Martine, M.BEZILLE Marc, M.BODART Michel, Mme BOULENGER Delphine, M.CATTEAU Joseph, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, M.DUYCK Joël, Mme FERMENTEL Geneviève, M.FICHEUX Bruno, Mme GRAMMONT Agnès, M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M.LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M.MOUQUET Denis, M.PARENT Michael, Mme PLÉ Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

***Absents excusés :*** Mme BERTRAND Dorothee procuration à Mme BAUDRY Catherine, M.BLERVAQUE Philippe procuration à M. Bruno FICHEUX, M.BOONAERT Jean-Philippe procuration à Mme DEBAISIEUX Nathalie, Mme BROUARD Bénédicte procuration à M.PRUVOST Philippe, M. BROUTEELE Philippe procuration à M. Philippe MAHIEU, M.DELABRE Aimé procuration à Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M.DEHAENE Michel procuration à M.HENNEON François-Xavier, Mme DURUT Jocelyne procuration à M.THOREZ Jean-Claude, Mme EVRARD Monique procuration à M. MAHIEU Philippe, M.FAIDUTTI Jean-Marc procuration à M.BODART Michel, Mme HOUSSIN Marie procuration à Mme BAUDRY Catherine, M.MORVAN Hervé procuration à M.DUYCK Joël, M.RAVET Pierre-Luc procuration à Mme GRAMMONT Agnès.

***Secrétaire de séance :*** M.THOREZ Jean-Claude.

## Délibération n°2020D030 - Désignation d'un représentant au sein du Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais.

*Le Président expose au Conseil :*

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1 ;

Vu le renouvellement général des conseils municipaux en 2020, et par voie de conséquence, le renouvellement partiel du Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais,

Le renouvellement partiel concerne le collège des 8 EPCI, qui est composé ainsi :

3 EPCI à fiscalité propre siégeant d'office au conseil d'administration de l'EPF, à raison :

- d'un (e) représentant (e) de la MEL désigné (e) par délibération ;
- d'un (e) représentant (e) de la communauté urbaine d'Arras désigné (e) par délibération ;
- d'un (e) représentant (e) de la communauté urbaine de Dunkerque désigné (e) par délibération ;

5 autres EPCI à fiscalité propre parmi les EPCI du Nord et du Pas de Calais désignés à la suite d'un vote lors d'une assemblée spéciale des Présidents /Présidentes d'EPCI réunie par le Préfet de région.

Monsieur le Président fait part de la demande qu'il a reçu de l'EPF l'invitant à présenter un candidat pour représenter les communautés de communes et les Communautés d'agglomérations de la région Nord-Pas de Calais au Conseil d'administration de l'EPF Nord-Pas de Calais, conformément à l'article 6 du Décret 90-1154 du 19 décembre 1990.

Etant donnés les importants projets menés en partenariat avec l'EPF sur le territoire de la CCFL, il est proposé au Conseil communautaire que ce candidat soit le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, Jacques Hurlus. Un suppléant doit également être désigné.

Ainsi, il est proposé au Conseil de :

- PARTICIPER à l'assemblée spéciale des Présidentes et Présidents d'EPCI qui se tiendra à Lille courant septembre 2020 sur invitation de Monsieur le Préfet de région ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (42 voix) la proposition ci-dessus.

Il est également proposé au Conseil de :

- SE PORTER candidat pour siéger au conseil d'administration de l'EPF Nord-Pas de Calais et désigne à cet effet Monsieur Jacques HURLUS en qualité de titulaire et Monsieur PRUVOST Philippe en qualité de suppléant.

Monsieur le Président fait appel des candidats.

Pas d'autre candidat au poste de titulaire.

Jacques HURLUS est élu à l'unanimité (42 voix) en qualité de titulaire pour siéger au conseil d'administration de l'EPF Nord-Pas de Calais, conformément aux dispositions du CGCT.

Pour le poste de suppléant, Martine LORPHELIN est candidate.

#### Election du candidat suppléant.

Il est procédé au vote à bulletin secret pour le poste de suppléant.

#### Premier tour de scrutin :

##### Résultats :

Votants : 42

Blancs : 0

Nuls : 0

Exprimés : 42

Majorité absolue : 22

Poste de suppléant.	
Philippe PRUVOST	21 Voix
Martine LORPHELIN	21 Voix

Philippe PRUVOST a obtenu 21 voix et Martine LORPHELIN a obtenu 21 voix.

Egalité entre les candidats, il est procédé à un 2<sup>e</sup> tour.

#### Second tour de scrutin :

Les candidats sont les mêmes.

##### Résultats :

Votants : 42

Blancs : 0

Nuls : 0

Exprimés : 42

Majorité absolue : 22

Poste de suppléant.	
Philippe PRUVOST	21 Voix
Martine LORPHELIN	21 Voix

Philippe PRUVOST a obtenu 21 voix et Martine LORPHELIN a obtenu 21 voix.  
Egalité entre les candidats, il est procédé à un 3<sup>e</sup> tour.

Troisième tour de scrutin :

Les candidats sont les mêmes.

Résultats :

Votants : 42

Blancs : 0

Nuls : 0

Exprimés : 42

Majorité absolue : 22

Poste de suppléant.	
Philippe PRUVOST	21 Voix
Martine LORPHELIN	21 Voix

Philippe PRUVOST a obtenu 21 voix et Martine LORPHELIN a obtenu 21 voix.

Conformément aux articles L 5211-2 et L 2122-7 du CGCT, si aucun candidat ne dispose de la majorité relative à l'issue du troisième tour, le plus âgé est déclaré élu.

Ainsi, Philippe PRUVOST est désigné suppléant pour siéger au conseil d'administration de l'EPF Nord-Pas de Calais.

Pour extrait conforme au registre,  
Fait à la CCFL,

Le Président,  
**Jacques HURLUS**

